

Ecole
Le bourg
63210 AURIERES

Conformément à l'article D 411-3 du Code de l'Education, les conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul pour la durée de l'année scolaire.

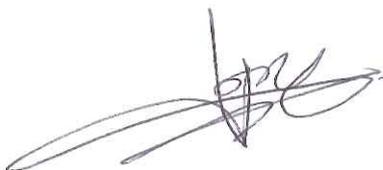
L'école d'AURIERES décide de se regrouper en un seul conseil d'école avec les écoles RPI Aurières/St Bonnet Près Orcival/ Vernines pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait à Saint Bonnet Près Orcival, le 7 novembre 2023,

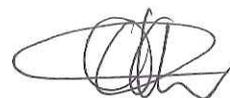
Le maire d'Aurières



Les représentants
des parents d'élèves
de l'école d'Aurières



La directrice de
de l'école d'Aurières



Ecole Publique
Le bourg
63210 VERNINES

Conformément à l'article D 411-3 du Code de l'Education, les conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul pour la durée de l'année scolaire.

L'école de Vernines décide de se regrouper en un seul conseil d'école avec les écoles du RPI Aurières/St Bonnet Près Orcival/ Vernines pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait à Saint Bonnet Près Orcival, le 7 novembre 2023,

La maire de Vernines



Les représentants
des parents d'élèves
de l'école de Vernines



La directrice
de l'école de Vernines



Ecole maternelle Alain OLLIER
31 route de la vallée
63210 ST BONNET PRES ORCIVAL

Conformément à l'article D 411-3 du Code de l'Education, les conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul pour la durée de l'année scolaire.

L'école de St Bonnet Près Orcival décide de se regrouper en un seul conseil d'école avec les écoles du RPI Aurières/St Bonnet Près Orcival/ Vernines pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait à Saint Bonnet Près Orcival, le 7 novembre 2023,

La maire de
St Bonnet Près Orcival



Les représentants
des parents d'élèves
de l'école
de St Bonnet Près Orcival



La directrice de
de l'école
de St Bonnet
Près Orcival

